

Créa-Lab Appel à Candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : 31/12/2022 à minuit

Le CREA-LAB' : présentation et objectifs

Associé au Pôle de Coopération pour Entreprendre « Oser Entreprendre », le Créa-Lab' est un programme d'accompagnement renforcé sur 6 mois à destination d'une promotion de chefs d'entreprise pour les aider à pérenniser leurs activités.

Sur le territoire de l'Eurométropole, le Créa-Lab' est orienté vers les professionnels des métiers d'art. Il est organisé en partenariat avec la CMA Moselle.

Son objectif est de permettre de disposer d'un renforcement de leurs connaissances sur diverses thématiques en lien avec leurs activités.

A l'issue de la formation, le candidat disposera ainsi des clés et informations nécessaires pour continuer le développement de son activité.

L'Appel à Candidature :

Pour la constitution de sa première promotion, l'Eurométropole de Metz lance un appel à candidature auprès des professionnels des métiers d'art répondant aux critères suivants :

- Une date de création supérieure à un an, mais n'excédant pas cinq ans d'existence
- Installés sur l'Eurométropole de Metz (éventuellement territoires alentours)
- Présentant un besoin d'accompagnement dans le cadre de l'évolution de leur activité.

Le candidat devra également :

- être immatriculé au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- avoir à minima un exercice fiscal clos (de 12 mois) à compter de la date de dépôt de la demande ;
- être un établissement de 10 ETP maximum ;
- présenter un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 m€ au cours de l'exercice précédent (ce chiffre s'entend par entreprise - personne physique ou morale - et non par établissement quand il y a des établissements secondaires) ;
- ne pas s'inscrire dans le cadre d'une procédure collective
- être à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- exercer son activité de manière principale et non secondaire (soit plus de 50% du CA) ;
- disposer d'un bail commercial ou d'un bail professionnel.

Les entreprises dépendant du régime micro social sont éligibles à ce dispositif.

Le nombre de participants dans le cadre de cette promotion est limité à 10.

Organisation et programme prévisionnel

La formation se déroulera entre janvier et juillet 2023.

Les sessions seront réalisées en présentiel par la CMA et/ou des partenaires externes¹.

Elles se feront de manière collective sur un format 2h à une demi-journée maximum.

En complément, un accompagnement individuel sera également proposé en lien avec les thématiques abordées.

Un projet collectif de développement/réalisation fera également l'objet d'un suivi tout au long de la formation.

Le coût de la formation est pris en charge par l'Eurométropole de Metz à travers sa labellisation Pôle de Coopération pour Entreprendre (programme de la Région Grand Est).

¹ En cas de contexte pandémique (type Covid-19), le format sera susceptible d'évoluer.

Un planning sera communiqué aux membres dès janvier 2023. Diverses thématiques seront abordées comme la gestion du poste client, la structuration de l'entreprise au niveau humain, la communication de l'entreprise, le développement de son réseau, les outils numériques...

Ces ateliers seront également des temps d'échange et de partage entre les membres.

Les membres du Créa Lab bénéficieront également d'actions de communication qui permettront de mettre à l'honneur leur entreprise ou projet.

Modalités de candidature

Le formulaire de candidature est disponible en téléchargement sur les sites de l'Eurométropole Metz et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : crea-lab@eurometropolemetz.eu

Vous pouvez également envoyer votre candidature par voie postale aux coordonnées suivantes :

EUROMETROPOLE METZ
Direction du Développement Economique
Pôle de Coopération pour Entreprendre – Créa-Lab'
1, place du Parlement de Metz
57 070 METZ Cedex

Modalités de sélection

L'analyse des candidatures sera opérée conjointement par l'Eurométropole de Metz et la CMA.

Elle se fera sur la base du formulaire annexé à cet Appel à Candidatures et disponible sur les sites de l'Eurométropole et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle.

Calendrier

31 décembre 2022 minuit : date limite de dépôt.

15 janvier 2023 : sélection des candidats

La formation démarrera durant la deuxième quinzaine de janvier.

Engagement du bénéficiaire

Le candidat s'engage à suivre de manière assidue et motivée l'intégralité du programme de formation.

A cet effet, il signera une charte d'engagement.